

**INFORMATION DES PORTEURS DE PART DU FCP
RICHELIEU PRAGMA EUROPE
ISIN FR0007045737, FR0010906321, FR0013286424**

Paris, le 22 avril 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Richelieu Pragma Europe géré par Richelieu Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La Société de Gestion a décidé de procéder à une modification du prospectus de votre FCP Pragma Europe.

Le FCP pourra dorénavant intervenir sur les contrats financiers (dérivés) pour exposer son actif aux risques actions ou de change.

Ainsi, l'actif net du FCP pourra être exposé de 60% à 115% aux actions des pays de l'Union Européenne.

Quant au risque global lié aux instruments financiers il pourra atteindre 100% de l'actif net contre 10% auparavant.

Enfin, les commissions de souscriptions sont supprimées.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et prendra effet en date du 30 avril 2024.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque** : oui, à travers une augmentation de l'exposition du risque action de 15% maximum pouvant atteindre jusqu'à 115 % de l'actif net.
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Non significatif, le profil de risque de votre FCP est inchangé




Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici les principales différences entre votre FCP actuel et votre futur FCP après l'opération de modification.

	Avant	Après	
Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risque action</i>	[60% ; 10%]	[60% ; 115%]	+
<i>Risque global</i>	10% max	100 % max	+

Frais			
Commission de souscription dont les droits d'entrée ajustables acquis	3% TTC maximum	Néant	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de votre FCP, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : www.richelieugestion.com ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion